



Formation des PE Stagiaires à 100% : Compte-rendu de l'audience au rectorat du 12 octobre 2023

Les SNUDI-FO des départements 21, 58, 71 et 89 ont été reçus, dans le cadre d'une en audience au rectorat avec leur fédération Académique (la FNEC-FP FO Académie de Dijon) ce jeudi 12 octobre.

La question de la formation des PE Fonctionnaires Stagiaires à 100% a été au centre de la discussion, après avoir rappelé nos revendications sur les conditions de la rentrée et en particulier concernant les effectifs dans les classes, le manque de postes (de remplaçants, de RASED et de PsyEN EDA), de places dans les structures spécialisées, d'AESH...

Concernant la formation initiale, le SNUDI-FO a rappelé sa revendication, déjà portée auprès des DASEN des 4 départements de l'Académie de Dijon (par courrier et/ou en audience), par courrier auprès du Recteur et au niveau du ministère : nous refusons la décision du rectorat de placer cette formation durant les vacances scolaires. Si, depuis, celle-ci a été réduite et déplacée en partie sur temps de classe, il n'en demeure pas moins que les 5 jours de formation restants sur temps de vacances ne sont pas acceptable.

D'autant que cette décision du rectorat ne s'appuie sur aucune base réglementaire en ajoutant cette formation au temps de travail, en dehors des obligations de services des PES.

C'est surtout une charge supplémentaire et une nouvelle dégradation des conditions de travail de ces collègues entrant dans le métier : les stagiaires ont besoin de leurs vacances pour se reposer, voire se remettre, ou même préparer leur classe pour la période suivante... Sans parler de ceux qui sont éloignés de leur domicile et devront encore attendre pour retrouver leur famille. Le stage pris sur temps de classe est également un moment où, en étant déchargés de classe, les PEFS ont la possibilité de prendre du recul et de souffler.

Cette mesure est une aberration pour ces collègues qui se lancent dans le métier, ont souvent la tête sous l'eau et croulent déjà sous les tâches. C'est le meilleur moyen de les démoraliser, voire de les faire craquer : c'est intenable !

Alors que l'administration nous dit tout faire pour recruter et améliorer l'attractivité du métier, c'est un comble ! Sans voix face à ce constat accablant, sans aucun argument pour justifier cette décision, ni réglementairement ni sur le fond, les représentants du Rectorat la maintiennent toutefois, expliquant qu'ils ne peuvent pas faire autrement : il n'y a pas assez de remplaçants.

Pour le SNUDI-FO, ce n'est pas entendable. D'autant que le ministère, lors de l'audience avec la FNEC-FP FO, le 19 septembre, a concédé que cette formation initiale ne pouvait se faire durant les vacances et l'a encore confirmé récemment.

Les SNUDI-FO de l'Académie de Dijon n'ont pas manqué de le rappeler, mais le rectorat dit ne pas avoir reçu de contre-ordre. Nous les avons donc invités à prendre attache auprès du ministère à ce sujet.

De notre côté, nous contacterons également à nouveau le ministère afin de leur demander d'interpeller explicitement l'Académie de Dijon et de les enjoindre à revenir sur cette décision.

Nous ne laisserons pas passer cette attaque en règle contre la formation initiale des PE, leurs vacances, leur statut et leurs Obligations Réglementaires de Service. Ils ont déjà des conditions d'exercice et d'entrée dans le métier particulièrement compliquées : inutile d'en rajouter !

A contrario, le SNUDI-FO continue à revendiquer une véritable formation initiale en tant que fonctionnaire-stagiaire dès le recrutement qui doit se faire au niveau licence.